LE CARTULAIRE DE MONTFAUCON EN FRANCHE-COMTÉ

PAR

MAURICE DE TRIBOLET-HARDY

AVANT-PROPOS

Le cartulaire de Montfaucon est un gros recueil de quatre cent quarantetrois chartes relatives aux possessions des sires de Montfaucon. Il réunit une documentation intéressante pour l'histoire de la Franche-Comté aux XIII^e et XIV^e siècles.

SOURCES

Les archives de Neuchâtel en Suisse, sous la cote nº 220, conservent le cartulaire qui fait l'objet de la présente édition. Il y a, aux Archives départementales du Doubs, une copie de ce cartulaire, établie en 1879 par l'archiviste Jules Gauthier, ainsi qu'un gros inventaire in-folio (E 2758-E 2767) des titres de la maison de Chalon actuellement conservés au château d'Arlay (Jura), inventaire dont le volume VIII concerne les titres de la seigneurie de Montfaucon.

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE DESCRIPTIVE ET CRITIQUE DU CARTULAIRE

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DU CHARTRIER

Les archives de la maison de Montfaucon furent recueillies par la maison de Chalon quand Jeanne de Montfaucon (morte en 1445) épousa Louis de Chalon, prince d'Orange. En 1530, toutes les possessions de la maison de

Chalon-Orange furent dévolues à la maison de Nassau, dont les biens franccomtois furent confisqués en 1570 par le duc d'Albe, à la suite de la révolte des Gueux. Les titres concernant ces biens furent réunis sous l'autorité du trésorier des chartes du comté de Bourgogne; à la paix de Münster, en 1648, ils retournèrent à la maison de Nassau-Orange.

En 1732, après d'interminables péripéties, les terres provenant de la maison de Nassau-Orange furent rendues au prince d'Isenghien, avec les papiers de la maison de Chalon qui prirent place dans l'Hôtel de la Vicomté à Besançon.

Sous la Restauration, ces titres furent remis par le préfet du Doubs à un

prince d'Aremberg et se trouvent depuis lors au chartrier d'Arlay.

D'autre part, le mariage de Jeanne de Montfaucon et du comte Louis de Neuchâtel, célébré en juillet 1325, explique la présence, aux archives de Neuchâtel, du cartulaire et de nombreuses pièces se rapportant à la Franche-Comté.

CHAPITRE II

NOTICE DESCRIPTIVE

Description matérielle du cartulaire. — Le manuscrit se présente sous forme d'un grand volume in-folio de cent vingt-trois feuillets de papier, dont cent seize seulement sont écrits à pleines pages. L'état de conservation est bon pour les trois cent cinquante premiers actes, mauvais pour les cent derniers. Le manuscrit ne contient ni titre courant ni tables. Si la présentation est assez austère, certains indices permettent cependant de conclure que le copiste avait probablement l'intention de présenter un travail soigné.

Destinée du cartulaire. — Deux inventaires du manuscrit, actuellement conservés aux archives de Neuchâtel, ont été rédigés au xvie siècle. Au début du xixe siècle, Jean-François de Chambrier, archiviste du prince de Neuchâtel, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, afin de faciliter la consultation du manuscrit, entreprit de numéroter les actes. Peu avant 1880, Jules Gauthier se rendit à Neuchâtel pour y transcrire le cartulaire de Montfaucon. Cette copie est conservée aux Archives départementales du Doubs (don Gauthier, no 12).

Date du cartulaire. — Par sentence arbitrale rendue le 4 novembre 1318, Jeanne de Montfaucon, future épouse de Louis de Neuchâtel et fille unique de Jean II de Montfaucon (décédé le 17 septembre 1318), se voyait attribuer cinquante-deux fiefs sur les cent cinquante-six qui formaient le domaine commun entre la jeune héritière et ses oncles Girard et Henri de Montfaucon, frères de Jean II. En épousant Louis de Neuchâtel, en 1325, Jeanne lui apportait en dot, en plus de ses cinquante-deux fiefs comtois, le cartulaire déposé à Neuchâtel. Comme d'autre part, le document le plus récent transcrit dans ce manuscrit porte la date du 18 mai 1315, on peut conclure que le cartulaire a été établi entre le 18 mai 1315 et le 4 novembre 1318.

Contenu et classement du cartulaire. — Le manuscrit contient la copie de quatre cent quarante-trois pièces comprises entre 1229 et 1315. Trois cent trente-sept sont en français et cent six en latin. Malgré un désordre apparent, le rédacteur du cartulaire a essayé de classer méthodiquement les chartes du

recueil, en adoptant un classement par dossier : ce faisant il n'a pas fait œuvre originale, il a simplement respecté le classement du chartrier.

CHAPITRE III

NOTICE CRITIQUE

Valeur du texte du cartulaire. — D'après les originaux retrouvés, les copies paraissent fidèles.

Les deux versions du cartulaire. — Outre le manuscrit de Neuchâtel écrit sur papier, il a existé un autre exemplaire écrit sur parchemin qui pourrait se trouver déposé au château d'Arlay. Cet exemplaire sur parchemin est sans doute le cartulaire sur lequel a été établi le manuscrit à Neuchâtel. Il en existe en outre trois copies, faites en 1770 par le président Droz, pour le dépôt des chartes et à son propre usage. Ces copies sont à la Bibliothèque nationale de Paris (collection Moreau, vol. 891), à la Bibliothèque municipale de Besançon (collection Droz, vol. 23) et aux archives de Neuchâtel (anciennement Droz, vol. 59).

Méthode suivie pour l'établissement du texte. — Le texte des quatre cent quarante-trois pièces du cartulaire fait l'objet d'une édition intégrale. Il a été établi d'après les originaux, quand ils subsistent, à leur défaut d'après le cartulaire de Neuchâtel.

Le style employé en Franche-Comté doit être celui de Noël ou de l'Annonciation.

DEUXIÈME PARTIE NOTICE HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

INTÉRÊT GÉNÉRAL DU CARTULAIRE

Intérêt historique. — L'histoire comtoise et romande du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle est inconcevable sans un recours constant au cartulaire de Hugues de Chalon et à celui des comtes de Bourgogne. Or, le cartulaire de Montfaucon constitue le complément indispensable de ces deux documents.

Intérêt philologique. — Sur les trois cent trente-sept chartes en français que renferme le cartulaire de Montfaucon, un bon nombre comptent parmi les plus anciens documents en langue française découverts jusqu'ici en Franche-Comté.

La plus ancienne pièce en français attestée dans notre recueil remonte à 1238. D'après le cartulaire, le français semble devenir d'usage courant en Comté entre 1242-1250 chez les laïcs. Il apparaît dès 1249-1255 chez les ecclésiastiques.

Intérêt diplomatique et juridique. — Le cartulaire de Montfaucon, par la variété des catégories des actes émanés des chancelleries des rois de France, des comtes de Chalon, des ducs et des comtes de Bourgogne, est susceptible d'intéresser le diplomatiste aussi bien que l'historien du droit et l'historien des institutions.

Ainsi, les clauses de renonciation attestent que c'est entre 1260 et 1300 que le droit romain pénètre en Franche-Comté et que « c'est devant l'official de Besancon que se poursuit le progrès le plus manifeste ».

CHAPITRE II

LES ACQUISITIONS DES MONTFAUCON EN VARAIS DE 1229 à 1315

L'administration d'Amédée III de Montfaucon (1229-1281). — A ses débuts, Amédée III de Montfaucon (1229-1281), fils de Richard III, prend pied sur les plateaux d'Ornans et de Pierrefontaine qui dominent le Doubs, à l'ouest, et La Loue, au sud. En 1238, il neutralise le château de Vennes et, en 1245, il étend son influence au territoire sis entre Vennes et Vuillafans, en acquérant des droits de gîte sur Vernierfontaine, Nods et Aubonne.

De 1249 à 1263, le prestige d'Amédée III ne cesse de s'accroître dans cette région. Il retient pour lui la garde de l'abbaye de la Grâce-Dieu. Il contrôle les châteaux importants de la région tels que ceux de Bouclans, de Passavant,

de Belvoir, de Vennes, de Magny-Châtelard et de Vercel.

Au nord-est et à l'est du Varais, Amédée III exerce sa suzeraineté sur les fiefs de Châtillon et de Neuchâtel, de même que sur les salines de Soulce et de Saint-Hippolyte. En 1248, il se fait céder le fief de Morteau, avec l'avouerie du prieuré.

En reprenant le château de Vuillafans (1242) au comte Jean de Chalon et celui de Roulans (1250) au comte de Bourgogne, Amédée III exerce son pouvoir sur le cours supérieur de la Loue et sur toute la rive gauche du Doubs

entre Besançon et Roulans.

Au sud de la Loue, le sire de Montfaucon étend sa suzeraineté sur le château d'Usier (1247) et sur les villes de Levier, Chaffois, Septfontaines et Evillers (1265).

Dans le Pays de Vaud, Amédée III possède le château et la mairie d'Orbe. Il s'établit à Échallens, avec peut-être l'intention secrète d'en faire le chef-lieu d'une seconde seigneurie aussi importante que celle d'Orbe.

Par sa femme Mahaut, comtesse de Sarrebrück, Amédée III a des droits sur l'avouerie de Neufchâteau en Lorraine, ainsi que sur les bans d'Harol et de Girancourt près d'Épinal et sur la ville de Morley près de Saint-Dizier.

A la fin de sa vie, Amédée III a regroupé sous son autorité toutes les localités situées autour de la petite ville de Vercel. Il a concentré tous ses efforts sur les plateaux d'Ornans et de Pierrefontaine qui peuvent être considérés comme une chasse gardée de la maison de Montfaucon. Grâce à l'appui de Jean de Chalon, son parent, ses rivaux les plus dangereux, tels le sire de Belvoir, le sire de Joux ou le sire d'Usier se soumettent à son autorité. Amédée III est le véritable fondateur de la puissance des Montfaucon en Varais.

L'administration de Jean et de Gauthier (1281-1309). — Jean I^{et}, sire de Montfaucon et Gauthier II de Montfaucon, sire de Vuillafans et d'Orbe, conti-

nuent la politique d'Amédée III, leur père. C'est à Jean, l'aîné, qu'incombe la responsabilité de maintenir la cohésion de la famille. A cet effet, les deux frères vont se répartir les tâches: Jean se concentre sur le centre et le nord-ouest du Varais. Il reprend le château d'Aigremont en fief lige de Renaud de Bourgogne en 1282, le château de Vennes est acquis par achat dix ans plus tard (1292) avec l'avouerie du prieuré de Laval. En 1304, la maison de Belvoir est neutralisée grâce au mariage de Jeanne de Montfaucon, fille de Gauthier, avec Thibaud II de Belvoir.

Quant à Gauthier, il renforce les positions de la maison de Montfaucon le long du cours supérieur de la Loue et à l'extrémité est du Varais, en mettant la main sur les châteaux d'Autefeuille (1298), de Goumois (1304) et de Franquemont (1308).

En 1309, à la mort de Gauthier II de Montfaucon, la maison de Montfaucon a resserré son étreinte sur le Varais. Plus que jamais les plateaux d'Ornans et de Pierrefontaine constituent le noyau des possessions comtoises des Montfaucon.

L'administration de Jean II de Montfaucon de 1309 à 1315. — Sous l'administration de Jean II de Montfaucon, fils de Gauthier, les possessions de la maison de Montfaucon ne connaissent pas d'accroissements notables. Le domaine reste indivis. Ce n'est qu'après la mort de Jean II que seront partagés les biens qu'il avait hérités de Gauthier, son père.

CONCLUSION

Placés à l'écart des grandes voies de communication, seigneurs de terres aux aptitudes essentiellement agricoles, avant tout soucieux de maintenir une étroite cohésion familiale, les sires de Montfaucon, à l'aube du xive siècle, tiennent solidement les plateaux d'Ornans et de Pierrefontaine.

ÉDITION DU CARTULAIRE DE MONTFAUCON

APPENDICES

Table chronologique des actes édités. Carte des possessions de la maison de Montfaucon en Varais, d'Amédée III (1229) à la mort de Gauthier II (1309). proper la relition of Vincilië III. Print Color et al., Pittor, qu'unet sterns esponsabilité de manue et le relition de la termine. A se une responsabilité de manue et le relition et religion et le relition et religion et le religion et la religion et le religion et la religi

Spring a Courtier, restance has position of a material or disordinary letters as a service of the first or a disordinary or a disordinary (1908).

En Arty a later 1 de Carir et finne de la company de Maria de la company de Maria de Maria de la company de la com

March Martin do John II de la cidade de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya de la companya del comp

TOYOTHAN TO

The A Person procedure was the six appeared to the process of the state of the stat

THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF

13072 ----

State elementodo de de la complexión de

Corrected graduations of the control of the control of Various Alameters (III)